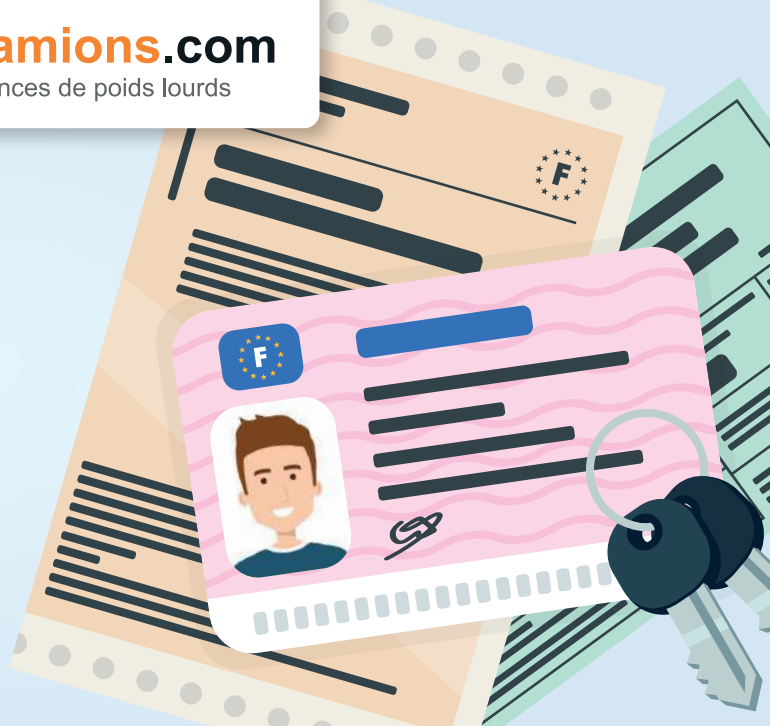




Contrôle routier poids lourds ?

Petit rappel des documents qu'on peut vous demander !



Conducteur

- ➔ Carte conducteur et permis de conduire (+ visite médicale valide)
- ➔ Attestation de formation (FIMO ou FCOS)
- ➔ Justificatif d'activité (journée en cours + 28 jours précédents), attestation de non conduite si absence
- ➔ Attestation de la relation employeur/conducteur

Poids lourds

- ➔ Cartes grises valides & mention du contrôle technique (véhicule + remorque de plus de 500 kg)
- ➔ Attestations d'assurance (pour chaque carte grise)
- ➔ Taxe à l'essieu (pour les véhicules assujettis)
- ➔ Certificats d'agrément véhicule + citerne & certificat de jaugeage citerne si besoin
- ➔ Feuilles de location, si le cas se présente
- ➔ Copie conforme de la licence (communautaire ou intérieure)



Marchandises

- ➔ Lettre de voiture nationale ou internationale (sauf si le véhicule circule à vide)
- ➔ Facture commerciale
- ➔ Documents douaniers (TIR, DAU, T1, T2, EUR1, EUR2) si besoin
- ➔ Certificat d'accompagnement sanitaire/vétérinaire si nécessaire

**Bonne route
et conduisez prudemment !**





Contrôle routier poids lourds ?

Petit rappel des documents qu'on peut vous demander !

Si vous transportez des matières dangereuses, il faudra aussi pouvoir présenter les documents suivants :



- ➔ Les consignes de sécurité
- ➔ Le certificat d'agrément
- ➔ Le certificat d'empotage
- ➔ Le certificat d'assurance qualité
- ➔ Le certificat formation conducteur
- ➔ Et l'attestation de conformité

**Bonne route
et conduisez prudemment !**

